

# Plan d'accompagnement des 10 000 PME vers l'Industrie du Futur : l'AIF forme des formateurs



En novembre 2018, le Conseil National de l'Industrie (CNI) a considéré qu'il convenait de renforcer le parcours de croissance des PME vers l'industrie du futur. Première étape, sensibiliser les entreprises pour qu'elles perçoivent ces technologies comme des opportunités avec un objectif affiché de toucher la moitié des 30 000 PME industrielles d'ici 2022, en créant un « porte à porte de masse ».

A ce jour, 5 200 PME françaises ont déjà pu en bénéficier. Ce dispositif vise 10 000 PME industrielles françaises tous secteurs industriels confondus présentes dans les régions souhaitant participer au Partenariat, sans limitation géographique. De nombreuses initiatives et dispositifs existent déjà, pilotés notamment par les Régions. Cependant l'Etat, dans le cadre du CNI, a souhaité consolider et compléter ces offres : en apportant des financements complémentaires/supplémentaires du Programme pour les Investissements d'Avenir (PIA) aux Régions pour renforcer leurs propres dispositifs ; en fédérant l'action des différents intervenants : Régions, Alliance Industrie du Futur (AIF), Bpifrance, centres techniques industriels (CTI), filières ... ; en encourageant avant tout les industriels eux-mêmes, avec l'appui en particulier les « Vitrites Industrie du Futur » de l'AIF. **L'objectif du plan d'accompagnement de 10 000 PME françaises est d'accélérer la « montée en gamme » de notre industrie.**

L'AIF a un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage tant à l'échelon national que régional avec l'implication de ses Ambassadeurs. C'est dans ce cadre que des séances de formation à l'Indice industrie du Futur (I2DF) – créé par l'AIF – ont été mises en place en octobre par l'AIF, pour des représentants des Régions (services « entreprises » ou « industrie », agences régionales de développement économique), en lien avec Régions de France.

Cette formation a pour objectif de présenter l'AIF et le Plan de déploiement des 10 000 PME, les outils élaborés par l'AIF, à savoir le Référentiel Industrie du Futur, le Guide des technologies de l'Industrie du Futur, et bien sûr l'Indice I2DF, qui mesure la maturité de transformation de la PMI vers l'industrie du futur.

Rappelons aussi que l'AIF et Régions de France ont co-édité en juillet dernier, un guide méthodologique – [Vademecum](#)– qui explicite la déclinaison opérationnelle du « déploiement du Plan d'accompagnement de 10 000 PME françaises » sous forme d'un contrat d'aide en subvention de partenariat Etat/Région. Ce guide vise non seulement à clarifier les rôles de chacun (Région, AIF, DGE-SGPI ...) et répondre aux nombreuses interrogations qui nous sont revenues, mais également à décrire les outils que l'AIF a développés en soutien, pour contribuer à la réussite de ce plan ambitieux annoncé par le Premier ministre à l'automne dernier, en complément des initiatives déjà prises par les Régions.